



Électricité non-conforme, une pièce sans électricité

Par **marjorie**, le **01/12/2009** à **18:27**

Bonjour, je suis actuellement locataire d'un appartement 3 pièces. Il y a dix jours, à mon retour de vacance, je me retrouve avec ma pièce de vie (salon, tv, ordinateur) sans électricité. L'agence immobilière nous envoie un électricien pour un devis une semaine après... Lors de ce devis, ce dernier nous signale que l'électricité n'était pas aux normes, et qu'un câble avait cramé, ce qui aurait pu mettre le feu à l'appartement. 2 semaines après, le propriétaire refuse une réduction de loyer et de préavis. On nous promet des travaux rapidement, or lors de ces travaux, s'il faut tout remettre aux normes comment allons nous vivre décemment? L'agence ne propose pas de nous reloger pendant ces travaux. Dans cette situation, qu'elles sont mes droits? puis-je avoir un recours? et contre qui? merci d'avance.